



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE – AVRIL 2022

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 avril 2022 à 19 h 30, les membres du conseil devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1195, rue de l'Aube

Numéro de la demande : DM-2022-00022

Lot : 3 744 084 du cadastre du Québec

Objet : Permettre l'implantation d'un garage privé attenant au bâtiment principal d'une superficie de 61,3 m², équivalant à 70% de la superficie totale du bâtiment principal, alors que le *Règlement de zonage 601* prescrit qu'un garage privé attenant au bâtiment principal ne peut excéder 50% de la superficie totale du bâtiment principal.

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 mars 2022, le conseil reporté à la séance du 12 avril 2022 les délibérations au sujet de cette demande :

1256, chemin de la Rivière

Numéro de la demande : DM-2022-00008

Lot : 4 158 184 du cadastre du Québec

Objet : Permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire d'une largeur de 8,69 mètres équivalant à 126,9 % de la largeur du bâtiment principal alors que le règlement de zonage n°601 prescrit que la largeur du bâtiment accessoire ne peut excéder 75% de la largeur du bâtiment principal.

3. Toute personne intéressée pourra donc se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure, en personne, pendant la séance du conseil municipal du 12 avril 2022.

DONNÉ à Val-David, ce 23 mars 2022.

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint